

NEWSLETTER 2 LAÏCITÉ 40



La Laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une !

Le présent bulletin a pour objectif de faire du lien entre l'association, ses membres, ses sympathisants et ses partenaires.

Rencontre avec Mme F.Tahéri, préfète des Landes, le 17 janvier.



Plus d'une heure d'échanges et de présentation des projets. Nous avons abordé de nombreux sujets dont les atteintes à la laïcité.

L'assemblée générale de notre association, s'est déroulée le 7 mars à la MICA de Saint Paul les Dax, nombre d'adhérents étaient présents. Le rapport moral, le bilan financier font apparaître le dynamisme de l'association. Le budget prévisionnel a été présenté en fonction des futurs projets 2024. Notamment, la fête de la laïcité, le concours d'éloquence, le manifeste, la plaque républicaine, la conférence annuelle, notre participation à des forums. Il est à préciser, que l'association a aussi pour objet de défendre la laïcité quand ce principe n'est pas respecté (un cas cette année). Un nouveau bureau a été élu.



Rencontre avec M. X.Fortinon, président du conseil départemental, le 1er mars.



La pose de la 1^{ère} plaque républicaine au collège de Saint Geours de Maremne, le 9 avril. M Cyril Gayssot représentant de M Xavier Fortinon Président du conseil départemental a dévoilé avec les élèves du collège la symbolique Républicaine et Laïque fabriqué par un artisan Ebéniste de Saubusse, Loic Fradet. L'association, représentée par plusieurs bénévoles, a eu à cœur de participer à cette cérémonie organisée par Mme Deleu, principale du collège avec les professeurs et les délégués des classes.



Rencontre avec M H.Bouyrie, Président de l'association des Maires des Landes, le 27 mars à Messanges



La présentation de l'association à l'assemblée générale de l'association des Maires des Landes le 13 avril à Mont de Marsan.



Un appel a été lancé auprès des élus présents. Sur les sujets : du « référent Laïcité » dans la collectivité, obtenir les coordonnées, sachant que des communes adhérentes au Centre de gestion de la fonction publique territoriale ont en commun un unique et même référent ; « la plaque Républicaine et le manifeste » que les collectivités peuvent acquérir pour symboliser les valeurs de Républiques sur leurs établissements publics notamment les écoles ; la future « Fête départementale de la Laïcité » du 29 juin et la « conférence annuelle » du 13 décembre animée cette année par Eddy Khaldi (Président des DDEN et membre du Collectif Laïque National).

La fête départementale de la Laïcité, organisée par l'association et la ligue de l'enseignement des Landes, la matinée du 29 juin à partir de 9h30 à la Halle sur le site des Glacières à Saint Vincent de Paul. Des élus du département s'exprimeront sur le thème de la « Laïcité dans notre République ». Cette tribune permettra d'expliquer et faire comprendre le principe de la laïcité, autant sur son aspect historique que son actualité (il y a matière à expliquer, s'interroger et à dire). La fête est ouverte à tous les citoyens Landais, sous un aspect convivial et festif, de pouvoir s'informer, s'interroger et interroger les élus de la République sur la Laïcité. Un temps de convivialité clôturera cette 1^{ère} fête pour nous permettre de prolonger nos échanges et réflexions.



Nombre de ceux qui posent la question, pourquoi faire une fête à cette date là ? La date est proche du 1^{er} juillet (en référence à l'année 1766) qui est le jour symbolique de l'exécution du Chevalier de la Barre, il avait 19 ans et fut le dernier à avoir été exécuté pour blasphème, il n'aurait pas salué une procession religieuse. Voltaire tenta de le réhabiliter mais n'y parvint pas, il le fut par la convention le 15 novembre 1794. Le délit de blasphème est aboli de fait par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui définit que nul ne doit être poursuivi en raison de ses opinions... même religieuses. Notez sur vos agendas, la matinée du 29 juin nous vous attendons nombreux.

LAICITE40

Président : M Régis Vanackère
EVAC 9 Rue de Borda
40100 Dax

Mél : laicite40@orange.fr
<http://www.laicite40.fr/>

IBAN : FR76 1090 7000 1922 0217 0075 704
BIC : CCBPFRPPBDX

En cas de virement bancaire, merci d'ajouter votre nom et prénom dans la partie COMMENTAIRES

Le 20 janvier, nous étions présents à l'inauguration de la Mica, la Maison des initiatives citoyennes et associatives anciennement appelée Maisons des associations, qui a été inaugurée après plusieurs semaines de travaux. Les réunions de l'association se déroulent tous les 1ers jeudi du mois, en générale à la MICA de Saint Paul Les Dax.

Les publications : L'association reçoit de nombreuses publications provenant d'autres réseaux de départements très divers en France. Guylain Chevrier, notre dernier conférencier nous diffuse les chroniques radios ou presse en lien avec la Laïcité. Au sein de l'association, nous avons nos ressources abondées aussi par l'association laïcité64 et le collectif Laïque 64, et, un formateur académique aux valeurs de la République.